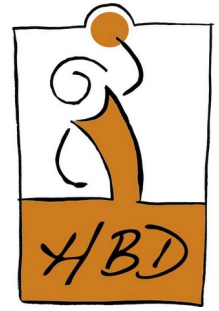


# Hand-Ball Détente

24, square Colonel Rémy  
35700 Rennes  
06 27 35 03 80

handballdetente.rennes@gmail.com  
<https://handball-detente-rennes.fr/>



Nom-Prénom du ou de la licencié.e : .....

Nom-Prénom du ou de la représentant.e légal.e : .....



## Données personnelles

Les informations recueillies lors de votre demande de licence sont nécessaires pour votre adhésion à la Fédération Française de handball.

Elles sont enregistrées et font l'objet d'un traitement informatisé. Ces informations sont destinées aux services de la FFHandball, de la ligue régionale et du Comité départemental du ressort territorial de votre club. Elles nous permettent d'assurer toutes les missions qui ont été confiées à la FFHandball par le ministre des Sports ainsi que par la Fédération Internationale (IHF) et la Fédération Européenne (EHF).

Dans le cadre de la dématérialisation de la procédure de licence, la FFHandball vous invite à télécharger sur le logiciel fédéral Gesthand des documents personnels (par exemple : photo, justificatif d'identité, certificat médical, titre de séjour etc.) nécessaires à la délivrance de votre licence et à sa qualification. Ces documents seront conservés confidentiellement par la FFHandball tant que vous disposerez d'une licence auprès de la FFHandball. Conformément à la réglementation applicable en matière d'informatique et de libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit d'oubli et/ou de suppression des données personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer en envoyant un courriel à [dpo@ffhandball.net](mailto:dpo@ffhandball.net) et en joignant un justificatif d'identité.

## Contrôle Honorabilité Encadrant

La licence que je sollicite me permet éventuellement d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité sont susceptibles d'être transmis par la fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du sport soit effectué.

En cochant cette case, vous déclarez avoir compris et accepté ce contrôle

## Médical

Pour toute création de licence, vous devez présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou en loisir (autorisation pour tout sport, dont le handball et ses disciplines associées). Pour la saison 2023-24, ce certificat doit avoir été établi après le 1<sup>er</sup> juin 2023. Pour le renouvellement de la licence 2023-24, et si votre précédent certificat médical a été établi postérieurement au 1<sup>er</sup> juin 2021, un nouveau certificat n'est pas obligatoire (sous réserve d'avoir apporté une réponse négative à chacune des rubriques du questionnaire de santé 2023-24).

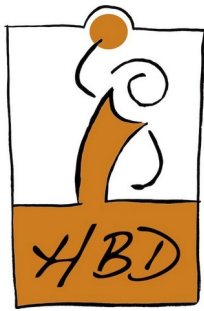
Toutefois, dans le contexte sanitaire lié au COVID-19, il est recommandé de consulter son médecin dans le cadre du renouvellement de la licence. Un modèle de certificat est disponible sur le site HBD.

## Communications

En adhérant à la FFHandball, vous nous autorisez (la FFHandball, nos ligues régionales et nos comités départementaux) à utiliser vos données personnelles, notamment votre adresse électronique, pour vous tenir informé de l'actualité fédérale et de nos projets (par exemple via la Newsletter Handline) et promouvoir nos différentes activités et manifestations (par exemple les matchs des équipes de France, les finales de coupe de France ou la boutique officielle du handball).

Afin de protéger la confidentialité de vos données, nous nous engageons à ne pas les transmettre ni les partager avec d'autres entités ou organismes. Les entreprises partenaires de la FFHandball participent au développement du handball et contribuent à l'amélioration de nos actions au service des licenciés et des clubs. Afin de vous faire bénéficier de leur expérience et de leurs promotions, y compris commerciales, nous vous proposons de recevoir des informations de leur part.

Cochez cette case pour accepter que votre adresse électronique puisse être utilisée par nos partenaires. Dans tous les cas, à l'occasion de chaque communication, de la part de la FFHandball ou d'un de ses partenaires, vous aurez la possibilité de vous désinscrire de ces communications.



# Hand-Ball Détente

24, square Colonel Rémy  
35700 Rennes  
06 27 35 03 80

handballdetente.rennes@gmail.com  
<https://handball-detente-rennes.fr/>



## Licencié mineur

Dans le cas d'une demande de licence présentée pour une personne mineure, le formulaire spécifique devra être obligatoirement renseigné et signé par le représentant légal. Le document doit ensuite être téléchargé dans le logiciel Gesthand ou remis au club. Sans ce document dûment complété, la demande de licence ne sera pas considérée comme complète.

## Utilisation de l'image

En vue de promouvoir et développer le handball et ses pratiques dérivées, la FFHandball, la Ligue, le Comité et/ou le club dont vous relevez pourront être amenés à utiliser des photographies ou des vidéos prises à l'occasion de manifestations organisées par eux et présentant au moins 3 licenciés identifiables sur un même visuel. Une telle utilisation exclut toute exploitation commerciale.

- Cochez si vous refusez toute utilisation de votre image pour promouvoir le handball.  
Si la FFHandball, une ligue, un Comité ou un Club souhaite utiliser votre image prise individuellement, votre consentement devra être spécifiquement recueilli.

## Assurances

La FFHandball a souscrit auprès de l'assureur MMA pour la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, un contrat collectif d'assurances n° 114.246.500 qui garantit, notamment, les licenciés au travers de :

- une garantie accidents corporels incluant l'assistance voyages.
- une assurance Responsabilité Civile (garantie obligatoire prévue par le Code du Sport).

Cette assurance est accordée au prix indiqué dans le tableau du Guide Financier 2023-24 ([sur le site fédéral](#)) inclus dans le coût de la licence. Elle couvre les dommages corporels auxquels la pratique sportive dans le cadre de la FFHB et de votre Club pourrait vous exposer.

Les garanties d'assurance seront actives dès que vous aurez complété votre demande de licence et que votre club l'aura validée dans le logiciel Gesthand.

Les assurances garantie accidents corporels et assistance voyages n'étant pas obligatoires, vous avez la possibilité de les refuser en transmettant le courrier type sur le site HBD dûment rempli et signé au secrétariat de votre club, en précisant :

- nom/prénom/adresse postale/téléphone fixe ou portable/adresse email/n° de licence 2023-24
- les garanties d'assurances dont vous ne souhaitez pas bénéficier

Tout courrier de refus de garanties ne pourra être pris en compte que s'il est reçu à la Ligue régionale dans les 30 jours suivant la validation de votre demande de licence.

La part du montant de la garantie accidents corporels et assistance voyages vous sera ensuite remboursée par votre club. En application du Code du sport, la FFHandball vous rappelle l'intérêt que présente ces assurances garantie accidents corporels et assistances voyages pour vous couvrir des risques en lien avec votre pratique du handball.

En outre, il vous est proposé de souscrire des garanties individuelles complémentaires et/ou de modifier votre clause bénéficiaire en cas de décès.

Tous les documents (notice 2023-24, bulletins pour les options complémentaires, modification de clause bénéficiaire) sont disponibles [sur le site fédéral](#). Les garanties cesseront de produire leurs effets au renouvellement de votre licence, c'est à dire avant la date du 1<sup>er</sup> match officiel de la saison 2024-25 et, en tout état de cause, au plus tard au 15 septembre 2024.

## Engagement général pour l'adhésion

Conformément aux statuts de la FFHandball, par votre adhésion volontaire, vous vous engagez à respecter les statuts et règlements fédéraux. Vous êtes notamment informé qu'aucune sorte de prosélytisme ou de propagande politique, syndicale ou religieuse n'est autorisée durant les compétitions sportives de handball.

- En cochant cette case vous déclarez :
- avoir lu et pris connaissance de la notice 2023-24 établie par MMA et présentant les garanties d'assurances et leurs modalités d'application
  - avoir lu et pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions d'adhésion à la FFHandball
  - certifier sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées lors de votre demande de licence auprès de la FFHB

Nom-Prénom du/de la représentant.e légal.e : .....

Signature :